



Procès-verbal du conseil scientifique du 24 mars 2016

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 24 mars 2016 à la Fondation Hugot du Collège de France, à Paris, sous la présidence de M. Patrick Boucheron. La séance s'ouvre à 9h.

Membres présents ou représentés (16)

Mme Anna BELLAVITIS, professeur à l'université de Rouen ;
M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des directeurs des études ;
M. Paolo CAMMAROSANO, Centro Europeo Ricerche Medievali ;
M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (pouvoir à Jean-Louis FERRARY) ;
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Roger GENET, le directeur général de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Francis PROST ;
Mme Éloïse LETELLIER, représentante élue des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;
M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Claude POUZADOUX, Centre National de la Recherche Scientifique ;
M. Manuel ROYO, professeur à l'université de Tours ;
Mme Silvia SEBASTIANI, École des Hautes Études en Sciences Sociales ;
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cinzia VISMARA, professeur à l'université de Cassino ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Assistaient également à la séance

M. Roland ÉTIENNE, expert pour l'examen des demandes de projets pour le contrat quinquennal 2017-2021 ;
M. Richard FIGUIER, chargé des activités éditoriales de l'EFR et de la diffusion des publications des EFE ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. François GASNAULT, expert pour l'examen des demandes de projets pour le contrat quinquennal 2017-2021 ;
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR ;
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
M. Philippe LEVILLAIN, expert pour l'examen des demandes de projets pour le contrat quinquennal 2017-2021.

Absents excusés

M. Patrick GILLI, professeur à l'université de Montpellier ;
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015 ;
2. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2016-2017 ;
3. Examen des demandes de projets pour le contrat quinquennal 2017-2021.

Le président du conseil scientifique (CS) remercie les membres qui ont étudié et expertisé les demandes de programmes pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.

1. Examen du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après correction de quelques coquilles.

2. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2016-2017

Anna Bellavitis, présidente de la commission de recrutement, donne un résumé des auditions qui se sont déroulées sur trois jours. Les candidats étaient nombreux (126 demandes). Étaient à pourvoir 1 poste de maître de conférences (1 candidat auditionné), 3 postes pour la section Antiquité (sur 11 candidats auditionnés), 2 postes pour la section Moyen Âge (pour 9 candidats auditionnés) et 3 postes pour la section Époques moderne et contemporaine (sur 13 candidats auditionnés).

Les candidats sélectionnés par la commissions sont, pour le poste de maître de conférences, Hélène Ménard (maître de conférences en histoire romaine à l'université de Montpellier-Paul Valéry) ; pour l'Antiquité Romain Loriol, Pascal Montlahuc et Ségolène Maudet. Pour le Moyen Âge, il s'agit de Cécile Troadec et Olivia Adankpo. Pour la section Époques moderne et contemporaine, Marie Bossaert, Bertrand Marceau et Sébastien Plutniak.

La liste complémentaire est la suivante :

1. Solal Abelès
2. Pierre Chambert-Protat
3. Catherine Kikuchi
4. Séverin Duc
5. Marie Levant

La sélection des membres de l'École française de Rome pour l'année 2016-2017 a été adoptée par la commission de recrutement par 12 voix favorables et 2 voix contre. La sélection du maître de conférences a été adoptée à l'unanimité. La liste complémentaire a été adoptée par 12 voix pour, une voix contre et un vote blanc.

Il est fait état au conseil scientifique du débat qui a surgi au cours des trois journées d'auditions pour le choix des membres. Cette année, le vivier pour la période Antiquité est moins riche d'excellentes candidatures que les autres années. Il a été d'abord entrevu qu'un poste d'antiquisant soit affecté en médiévale, le risque étant un déséquilibre des recrutements pour l'an prochain dans l'optique d'un rééquilibrage en section Antiquité (pour mémoire, la répartition officielle est de 7 postes en Antiquité, 5 postes en Moyen Âge et 5 postes pour les Époques moderne et contemporaine). Finalement, trois postes ont été pourvus en Antiquité. La directrice attire l'attention de la communauté des antiquisants sur l'importance de susciter de bonnes candidatures dans les années à venir.

Il est par ailleurs rappelé les critères qui ont prévalu pour le recrutement : dans l'ordre d'importance : excellence du dossier, faisabilité du projet, pertinence géographique, apport à l'EFR et au candidat, influence du projet sur la politique scientifique de l'EFR. Enfin, la directrice insiste de nouveau sur la mission de formation de l'EFR ; ainsi, les post-doctorants recrutés doivent avoir soutenu leur thèse depuis un nombre d'années assez restreint. Le CS de juin devra évaluer s'il convient de modifier le règlement intérieur en insérant une clause indiquant qu'un candidat ne peut se présenter à un poste de membre que s'il a soutenu sa thèse dans les cinq années précédant l'année au titre de laquelle il sollicite un poste de membre de l'EFR.

Enfin, un critère important dans le recrutement d'un membre de l'EFR est la notion de mobilité, un candidat vivant à Rome n'étant pas prioritaire.

Le représentant du ministère appelle l'attention sur la situation des post-doctorants. Interdire de postuler des docteurs ayant soutenu leur thèse depuis plus de cinq ans risque de spécialiser l'EFR dans le recrutement de post-doctorants jeunes et risque d'affaiblir sa capacité scientifique, et d'être considérée comme un sas entre le doctorat et un premier poste. Faut-il vraiment fermer toutes les portes en inscrivant cette restriction dans le règlement ?

La directrice de l'EFR indique que les membres ne sont pas recrutés pour renforcer la politique scientifique de l'Ecole. Ils sont présents pour leurs propres recherches. Pour preuve, le thème de recherche d'un membre et son insertion dans la politique scientifique de l'EFR n'intervient qu'en cinquième critère dans les priorités mises en place pour un recrutement. La directrice de l'EFR indique que ce débat sera réouvert au conseil de juin 2016.

Jean-Louis Ferrary demande si une règle de ce genre avait été instaurée pour le recrutement cette année, quelles auraient été les candidatures recevables. La directrice s'engage à transmettre cette donnée au conseil scientifique de juin.

Anna Bellavitis fait part du cas de la personne placée en première position sur la liste complémentaire l'an dernier. Elle n'a pas été recrutée cette année en raison de son avancement dans la carrière de chercheur.

Le président du conseil scientifique indique que les cas de ce type sont peu nombreux mais ils sont problématiques.

Roland Étienne, en tant qu'ancien directeur de l'École française d'Athènes, donne son avis sur les missions des écoles françaises à l'étranger. À l'origine, les membres n'avaient pas de doctorats. Les profils des personnes recrutées ont fondamentalement changé. Par ailleurs, les programmes de l'EFR doivent occuper une place de choix, doivent devenir prioritaires : pour cela il convient de recruter des personnes capables de mener des projets, peut-être même il faut aller à la recherche de personnes compétentes déjà en poste.

La directrice rappelle que ce débat a déjà occupé la précédente commission d'admission et le précédent CS. Faut-il spécialiser les EFE dans le recrutement de collègues déjà « stabilisés » dans l'enseignement supérieur et la recherche ? Il lui semble que ce serait perdre une vocation essentielle de l'EFR.

André Vauchez émet la crainte de voir devenir l'EFR comme un centre pour post-doctorants parmi d'autres, de se banaliser et à terme, de voir son avenir non assuré en cas d'audit de la Cour des Comptes.

Le président du conseil scientifique indique qu'il y a trois médiévistes aux trois premiers rangs de la liste complémentaire. Lorsqu'il y a une disparité si évidente, il regrette que soit interdite la possibilité d'ajuster la réponse des recrutements à un état de fait hétérogène. Entre collègues scientifiques, il considère qu'il s'agit là d'un débat intellectuel qui suppose une certaine franchise.

Le directeur des études pour l'Antiquité rappelle que la discussion a été ouverte lors des auditions ; il faut toutefois raisonner sur les personnes : les dossiers des antiquisants qui ont été recrutés étaient de très bons dossiers même si le nombre global de très bons dossiers était faible. Le directeur des études pour le Moyen Âge indique qu'en d'autres temps, c'est en Moyen Âge qu'on observait un déficit de candidatures. Il s'agit là d'un problème conjoncturel. Le prêt d'un poste à une autre section ne pose pas de problème a priori, puisqu'un poste de médiévale a été occupé par un membre moderniste entre 2014 et 2016.

Le conseil scientifique vote la proposition de classement des candidats sur liste principale émise par la commission de recrutement, avec deux abstentions.

Le conseil scientifique vote le classement de la liste complémentaire en l'état, avec une abstention.

3. Examen des demandes de projets pour le contrat quinquennal 2017-2021

L'ensemble des 102 projets scientifiques déposés au titre du quinquennal 2017-2021 était consultable par tous les membres du CS et les rapporteurs membres du CA depuis une plate-forme dédiés.

Le nombre maximum de 30 projets à accepter avait été décidé en amont par le comité de coordination de la politique scientifique de l'EFR composé de la directrice, du président du conseil scientifique et des trois directeurs des études.

Pour des raisons de temps, les projets classés dans la catégorie A à la fois par l'institution et par les experts n'ont pas été examinés : au nombre de 24, ils sont approuvés d'emblée.

Ce sont les projets portés par les chercheurs suivants :

L. Arcifa-Nef (MA Espaces et échanges), F. Bougard-Martin (MA Normes et sociétés), S. Bourdin (TP Espaces et échanges), S. Bully (MA Religions et sacré), O. De Cazanove (A Espaces et échanges), A. Cogné (EMC Espaces et échanges CVZ), Donato (EMC Arts et savoirs CVZ aide ponctuelle), Feller (MA Normes et sociétés CVZ), P. Gilli-P. Camarosano (MA Espaces et échanges), Laubry-Cuchet-Lauwers (TP Religions et sacré), Leproux-Hochmann (EMC Arts et savoirs CVZ prog. associé), Leurquin-Carreri-Savoye (MA Arts et savoirs), Lubtchansky (A Arts et savoirs), Massenzio-Ciavoella (EMC Religions et sacré), E. Nallbani (MA Espaces et échanges), Neveu-Bourmaud (EMC Normes et sociétés), Nicoud-Peresani (A Espaces et échanges), Piazza (MA Arts et savoirs), C. Revest (MA/EMC Normes et sociétés), Rivière (EMC Espaces et échanges CVZ + EFA), C. Rouse (A Espaces et échanges), Rouxpetel-Tatarenko (MA/EMC Religions et sacré EFA), JC Sourisseau (A Esp-éch/Religions-sacré/Ats-savoirs), Théry (MA Normes et société), W. Van Andringa (A Religions et sacré), S. Verger (A Espaces et échanges EFA), Virlovet (A Espaces et échanges).

De même, les projets classés dans la catégorie C par l'institution et le responsable scientifique chargé d'expertiser le dossier n'ont pas été examinés (au total, 34 projets écartés). Ils concernent les demandes portées par les chercheurs suivants : Armand, Blomart, Borlau, Bouineau-Bilinski, Castiñeiras, Cinalli, Costanzi-Michel, Dardenay, Diaz, Ferries-Tassaux, Fiorentino, Galinier, Goedert-Maillard, Guenaou, Grüner, Hajji, Hu, Lubtchansky, Lechenault, Macchi, Martini, Miglio, Oliana, Olmer, Ortalli, Osswald, Paonessa, Parello, Pergola, Plas, Ranzani, Roger, Rossetti-Gallori, Ruggiero et Zerbini.

Les projets classés entre la catégorie AB+ et la catégorie B- ont été examinés en séance.

Si 24 demandes sont déjà approuvées et qu'il a été décidé d'accorder un maximum de 30 projets, il reste donc à sélectionner 6 projets.

- G. Bertrand, *Mobilités, diplomaties et hospitalité, Italie - Europe (XIV^e-mi XIX^e siècle)*. ce projet, proposé pour l'axe Espaces et échange, n'est pas accepté en l'état mais peut être représenté en juin, l'articulation des différents chantiers, tous intéressants mais manquant peut-être de synergie, devant être clarifiée, et la demande de financement qui est faite à l'EFR paraissant proportionnellement trop importante.
- C. Chillet, *Communautés, statuts et territoires. Espaces et droit civique en Italie et dans les provinces africaines (II^e s. av. J.-C.-III^e s. ap. J.-C.* Le projet a été proposé dans l'axe Espaces et échanges mais pourrait relever de l'axe Normes et société. Ce projet est proposé en partenariat avec la Casa de Velázquez mais aussi avec d'autres acteurs (institut archéologique allemand entre autres). Bien que le projet soit novateur, il convient toutefois que le porteur représente son dossier au conseil du mois de juin 2016 pour préciser les garanties du partenariat avec la Casa de Velázquez ainsi qu'avec d'autres acteurs clés comme les universités tunisiennes.
- N. Lubtchansky, *FAC-SIMILE. Musées de peinture étrusque et documentation graphique*. Le projet propose une comparaison de fonds documentaires et mettre sur pied un réseau d'acteurs dont la Surintendance. Le programme est prévu sur 4 ans. Le projet est accepté. Il faudra lui donner une envergure sur 5 ans, soit la durée du contrat quinquennal.
- S. Piazza, *Campania felix Études croisées pour un atlas plurithématique et interactif de la peinture médiévale dans l'aire bénéventano : cassinienne (VIII^e-XIII^e siècle) : décors muraux, contextes rupestres, codex enluminés*. Le projet porte sur la peinture dans l'Italie médiévale. On constate une pluridisciplinarité qui repose sur un réseau d'institutions. Ce projet occuperait un champ de recherche inédit dans l'axe Arts et savoirs. Le projet est accepté.
- P. Savy, *Présence juive et relations avec la société majoritaire Italie-Méditerranée occidentale, XIII^e-XIX^e siècles*. On déplore l'absence de la Casa de Velázquez pour ce projet, qui est trop concentré sur l'Italie car il a manqué de temps pour être construit. Il convient de prendre en compte la totalité de la Méditerranée ottomane et de mieux pratiquer le jeu d'échelles. Le projet doit être précisé, il pourra être réexaminé au conseil scientifique de juin 2016.
- P. Bertrand, *Medieval European Cartularies (MECA)*. On note la participation de chercheurs de qualité, mais qui seraient impliqués dans une addition de sujets, de par la multiplicité des thèmes abordés. La Casa de Velázquez, qui avait été sollicitée en tant que partenaire, n'a pas retenu le projet. Par ailleurs, on constate une somme importante sollicitée auprès de l'EFR par rapport aux autres partenaires. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR mais pourra éventuellement faire l'objet d'un soutien financier ponctuel.
- B. Borello - E. Canepari, *La mémoire des objets. Construction des patrimoines matériels et transmission des identités dans l'espace urbain (Europe Méridionale, Méditerranée, XV^e-XVIII^e siècles)*. Le projet propose de travailler sur les identités à partir des objets. La Casa de Velázquez, sollicitée pour ce projet, n'apportera pas son concours. Le projet est proche d'un projet dans lequel l'EFR est déjà engagée (Mediterrapolis) et qui serait redondant. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR. Il existe des partenariats institutionnels déjà en cours qui écartent d'emblée ce type de demande.
- G. Buhner-Thierry, *Les communautés dans le haut Moyen Âge. Formes, pratiques, interactions (VI^e-XI^e s.)*. Le projet est bien structuré d'un point de vue institutionnel mais le dossier n'a pas été préparé comme il aurait dû l'être, par manque de temps. Par ailleurs, on craint un rendement décroissant. Toutefois, l'équipe constituée est très solide pour ce qui

concerne la période du Haut Moyen Âge. Des approfondissements sont demandés pour le conseil scientifique du mois de juin 2016.

- O.de Cazanove, *Ignobilia oppida lucanorum, sites anonymes des Lucaniens - Insedimenti anonimi dei Lucani*. On constate un léger déséquilibre des partenariats. D'autres instances pourraient augmenter leurs participations financières. Le projet est cependant approuvé pour le prochain contrat quinquennal.
- H. Morvan, *Observer l'Observance. Diffusion, réseaux et influences des réformes régulières en Europe (fin XIV^e - première moitié du XVI^e siècle)*. Les objectifs ne sont pas suffisamment définis. On constate aussi un manque de structuration, outre un certain nombre de livrables (publications) non budgétées, qui risqueraient d'alourdir le cout du projet. A. Vauchez indique que le porteur du projet a sollicité un concours financier de la Fondation de l'AIBL pour l'histoire religieuse du Moyen Âge. C'est un projet qui paraît excellent, avec une dimensions géographique étendue jusqu'à l'Europe de l'Est. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR mais pourra éventuellement faire l'objet d'un soutien financier ponctuel.
- M. Nicoud, *Guides to Well-being in the Late Middle Ages, dépôt d'un projet Innovative Training Networks (ITN) ; H2020-MSCA-ITN-2016*. Il s'agit en réalité d'une demande de soutien ponctuel dans le cadre d'une demande de financement au niveau européen. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR mais pourra éventuellement faire l'objet d'un soutien financier ponctuel.
- Pécout T., *L'Europe angevine : réflexions sur les constructions politiques et institutionnelles en Méditerranée (XIII^e-XV^e siècle)*. Il s'agit en réalité d'une demande de soutien ponctuel dans le cadre d'une demande de financement au niveau européen. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal mais continuera à faire l'objet du soutien de l'EFR pour aider à la demande de financement européen.
- Peters-Custot A, *Imperialiter Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens, XII^e -XVII^e s.* Le projet implique la participation de la Casa de Velázquez sous réserve de l'association d'un chercheur espagnol. Il faudrait également confirmer la participation d'historiens du droit, réduire le nombre de rencontres et expliciter l'implication financière des partenaires, qui sont très nombreux. C'est un projet préparé depuis un an, de grande ampleur, qui mérite d'être approfondi lors du conseil de juin 2016.
- Pouzadoux C, *Arpi et Salapia au fil de l'eau : deux modèles de développement urbain en Daunie des guerres samnites à la fin de l'Antiquité*. Le projet s'appuie sur le MAE, la Surintendance des Pouilles, les acteurs locaux, etc. Le dossier est bien monté et montre une bonne connaissance des problématiques, avec des jalons posés pour chaque année. Comme le Centre Jean Bérard est sous la tutelle de l'EFR (avec le CNRS), l'EFR abondera la subvention. Mais il fera partie des programmes du Centre Jean Bérard.
- A. Vincent, *Paysages sonores et espaces urbains de la Méditerranée ancienne*. La proposition n'a pas vocation à être inscrite au contrat quinquennal mais le programme, commun à l'EFA, l'EFR et l'IFAO dans le présent quinquennal, continuera à être soutenu au moins jusqu'à l'exposition prévue au Louvre-Lens en 2017. La demande sera honorée par une aide ponctuelle.
- N. Monteix, *Espaces urbains de production et histoire des techniques à Pompéi et Délos*. La demande est à proposer en juin 2016 car le projet, commun à l'EFA et l'EFR, trouve son originalité et son intérêt dans une comparaison avec l'artisanat à Délos et qu'il n'a pour l'instant pas été retenu par l'EFA.

- A. Benczé, *Recherches sur l'art et l'artisanat de Locres Epizéphyriens et ses colonies : la coroplathie votive de Medma (Rosarno), classification typologique, étude stylistique et iconographique*. Le projet est bien défini malgré une prévision de budget trop élevée. Par ailleurs, l'aspect collectif du projet n'apparaît pas clairement. Il convient de saisir les institutions partenaires, et redéfinir le format du projet. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR, mais une aide ponctuelle est possible.
- L. Verdon, *Les espaces de la seigneurie en Méditerranée occidentale (Couronne d'Aragon, Midi de la France, Péninsule italienne) XIII^e-XV^e siècles*. Le projet, bien qu'intéressant, ne fait pas appel aux spécialistes en la matière. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- G. Tagliamonte, *Mneme: "luoghi" e "oggetti di memoria" nell'Italia centro-meridionale del I millennio a.C.* Le projet ne propose que des partenaires italiens. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- C. Perrin, *Gouvernance et durabilité des espaces ouverts métropolitains (GEOM) : confrontation des normes et des usages*. Il est demandé d'insérer cette proposition au projet proposé par D. Rivière.
- Baroma (Andretta-Romano) : La Casa de Velázquez n'a pas retenu cette demande. Le projet est jugé très bon mais le budget obscur. Le projet ne fait pas référence à l'historiographie portugaise. La demande est à reproposer en juin 2016 car le projet nécessite des clarifications, notamment budgétaires.
- E. Botte, *Rome en Dalmatie : formes et chronologie de l'exploitation économique du littoral et des îles de la Dalmatie centro-méridionale (II^e s. av.n.è. - III^e s. de n.è.)*. Le projet se pose comme le redéploiement d'un projet précédent concernant la Sicile. Le projet devrait être inclus au projet Loron. La demande est à reproposer en juin 2016 car le projet nécessite un rapprochement avec le programme Loron.
- C. D'Ercole, *Le sel et les paysages côtiers. Circuits économiques et contrôle territorial dans l'Italie antique (VIII^e siècle avant -V^e siècle après J. -C.)*. Il s'agit d'un projet original. Malgré une ouverture géographique vers la Méditerranée, il conviendrait d'abandonner le versant tyrrhénien car les acteurs locaux auront des difficultés à s'insérer au projet. Il convient de renforcer le projet sur l'Adriatique en donnant plus de place à l'université de Foggia. La demande est à reproposer en juin 2016 car le projet nécessite un rapprochement avec un programme existant.
- A. Jamme, *Ecrire au nom du pape (XIII^e-XIV^e siècle). Sens et Matérialité*. Plus qu'un projet à inscrire au contrat quinquennal, ce programme rentre dans une convention CIHAM-EFR permettant de continuer le projet entrepris. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- E. Letellier-Taillefer, *Les théâtres antiques, lieux publics d'hier et d'aujourd'hui. Perspectives du XXI^e s. sur un patrimoine architectural méditerranéen*. Le projet semble intéressant mais reste lié à des recherches personnelles, qui devront être étoffées. Le projet, constitué d'une petite équipe, n'a pas l'ampleur d'un projet à inscrire au contrat quinquennal. Une aide ponctuelle sera toutefois apportée pour l'organisation de l'atelier doctoral.
- I. Mineo, *Liberté(s) et ordre(s) dans l'Europe méditerranéenne XII^e-XVII^e siècles*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.

- A. Rouillet, *La fabrique du salut (mondes méditerranéens, mondes américains, XVI^e-XIX^e siècles)*. Le projet n'obtiendra pas le soutien de la Casa de Velázquez. Le budget demandé est très élevé. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- M. Della Sudda, *Le catholicisme au défi des transformations politiques et sociales : entre régulation locale et gouvernance globale au XX^e siècle*. Le projet, fondé sur le pari toujours risqué d'une ouverture prochaine des archives Pie XII, n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR. Le soutien de l'EFR ne manquerait pas si les archives venaient à s'ouvrir dans le courant du prochain quinquennal.
- M. Arnoux, *Les textiles : production, échanges, usages (Europe et monde méditerranéen, XIII^e-XVIII^e siècles)*. Le projet constitue l'amorce d'une demande de financement au plan européen. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR mais bénéficiera d'un soutien ponctuel.
- J.-F. Chauvard, *Statuts et conditions sociales à l'épreuve du déclassement (XVI^e-XIX^e siècle)*. Le projet est intéressant mais le porteur a manqué de temps pour le monter de manière précise. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR mais bénéficiera d'un soutien ponctuel.
- O. Christin, *Le républicanisme en Europe méridionale fin XVIII^e-début XIX^e*. La demande de financement est modeste (7000 euros sur cinq ans). La Casa de Velázquez a accepté de soutenir ce projet. L'EFR soutient la création du Centre d'Études républicaine et se posera en partenaire ponctuel du programme.
- E. Crouzet-Pavan, *Pouvoirs, sociétés, imaginaires dans les villes du monde méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*. *Pour une approche historico-anthropologique de la ville médiévale*. Il s'agit d'une demande d'aide à la formation (ateliers doctoraux). Le projet n'est pas retenu dans le volet recherche du prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- A. E Felle, *Materializzazione del sacro. Luoghi di culto, reliquie, scritture esposte tra bizantini, normanni ed angioini (VII-XIV secolo)*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR mais bénéficiera d'un soutien ponctuel pour l'organisation du colloque.
- S. Gentili, *Littérature et philosophie au Moyen Âge : liens et conflits*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR. Soutien ponctuel à envisager.
- G. Noyé, *Centre et périphéries : les formes d'identités en Italie du VI^e au XI^e siècle*. Les objectifs sont insuffisamment précis et le budget incertain. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- O. Olcese, *Anfore, commerci e alimenti a Ostia e nel territorio alla luce della ricerca archeologica e archeometrica*. Le porteur doit se rapprocher du projet Ostie-Portus déjà accepté. La demande est à reposer en juin 2016 après intégration dans le projet principal.
- R. Rocca, *Flux et reflux... Diversité des expressions culturelles au Paléolithique ancien en Italie*. Il convient que le porteur se rapproche d'un projet déjà accepté, celui d'E. Nicoud. La demande est à reposer en juin 2016 après intégration dans le projet principal.
- C. Vorms, *L'administration de la ville informelle dans le monde méditerranéen et ibérique au 20^e siècle*. Il convient que le porteur se rapproche du projet Métropoles EFA, CVZ, EFR, peut-être plutôt du côté du versant espagnol (porté par N. Baron).
- S. Zanella, *Loca periurbana pompeianorum le paysage périurbain de Pompéi entre conflits et régulations*. Il s'agit de la poursuite du projet Porta Ecolano. La demande est à reposer en juin 2016 pour décider du type d'opération à mettre en place.

- B. Bavant, *Église et espace urbain au VI^e siècle : le cas d'une ville neuve, Caričin Grad (Serbie)*. Le projet, bien que très intéressant, n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR car l'établissement n'a pas les moyens de s'investir sur ce front supplémentaire dont elle assure déjà les publications.
- A. Bensaad, *Réinterroger le sud de la Méditerranée depuis la Libye : Identités, Segmentarités, Territoires, États et Violences*. Manquant de précision, ce projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- M. Denti, *Archéologie des espaces artisanaux en Italie méridionale : l'atelier de l'Incoronata: Techniques et pratiques de la production, destinations et fonctions de la céramique, culture, idéologie et identités d'une communauté « mixte » de l'âge du Fer*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- D. Moreau, *Danubius. Organisation ecclésiastique et topographie chrétienne de la partie septentrionale de l'Illyricum, de la Dacie et des Thraces pendant l'Antiquité tardive (III^e-VIII^e siècles)*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- F. Giligny, *Vulci 3000 : Formation, développement et transformation d'une cité étrusque*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.
- S. Huber, *Sacrifier en Méditerranée antique (1^{er} millénaire av. JC)*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR, ni pour celui de l'EFA.
- V. Parello, *Les nicodémismes dans l'Europe méridionale à l'époque moderne : pratiques de simulation et de dissimulation religieuse*. Le projet n'est pas retenu pour le prochain contrat quinquennal de l'EFR.

Parmi les projets non retenus, il convient toutefois de distinguer le projet proposé par M. Miglio qui s'inscrit dans le cadre de la convention EFR-ISIME. Le projet proposé par D. Roger entre dans le cadre d'une convention existante avec le Musée du Louvre (pour le site de Gabies).

Le président du conseil scientifique se félicite de cet exercice. Il indique le haut niveau de visibilité de l'action scientifique de l'EFR ainsi que le souci d'inclure le conseil scientifique dans ses politiques. Les porteurs de projets devant se rapprocher d'un projet déjà accepté devront se concerter avec le porteur principal pour établir un document unique. Tous les projets qui seront réexaminés en juin doivent remettre un nouveau dossier au plus tard le 19 mai.

Par ailleurs, l'accord de principe de l'EFR sur l'inclusion d'un projet au contrat quinquennal ne présume pas du financement qui a été sollicité. Les demandes seront examinées lorsque les 30 projets seront définitivement déterminés et donc lorsqu'une vision exhaustive de la situation pourra être dressée quant aux capacités de financement de l'EFR pour l'intégralité des projets.

Jean-Louis Ferrary estime qu'il faut mettre plus précisément en lumière les critères d'examen des demandes de financement de projets. Le projet doit être collectif et inclure des partenaires de divers horizons ; il doit par ailleurs s'étaler sur l'intégralité de la période correspondant au contrat quinquennal. Avec cet exercice d'expertise, les partenaires italiens vont mieux comprendre la nécessité des partenariats.

Les travaux du conseil scientifique pourront être mis en valeur dans la prochaine publication de la lettre de l'EFR. Il pourra à cette occasion être fait état de quelques données chiffrées résumant l'appel à projet.

Le président du conseil scientifique souligne le taux de sélectivité (30 projets sur 102 demandes), qui est un gage du crédit de l'institution, et remercie une nouvelle fois les rapporteurs.

La séance est close à 15 heures.